

TP MENUISIER POSEUR INSTALLATEUR



RNCP N° 29855 / 630 h

Objectif général

Le menuisier poseur-installateur intervient sur des chantiers de construction concernant l'habitat individuel et collectif neuf ou ancien, et les établissements recevant du public.

En extérieur, il installe des produits de type : portes, coulissants, fenêtres, volets, motorisations. En intérieur, il installe des portes, modifie ou crée des cloisons séparatives, pose des éléments décoratifs et des parquets. Il installe et équipe des mobiliers de dressings, cuisines et salles de bains. La majorité des produits posés sont issus d'unités de fabrication industrielle.

A partir du dossier technique et de consignes orales ou écrites transmises par sa hiérarchie, le menuisier poseur-installateur prépare et organise le chargement et la livraison vers le chantier des éléments à poser.

Sur le chantier il approvisionne et distribue les produits et accessoires, sécurise le stockage et participe à la réception des supports.

Il plante, règle et fixe les ouvrages aux supports par des moyens appropriés à l'aide de matériels électroportatifs.

Il installe et raccorde les équipements électriques et sanitaires. Il met en œuvre des produits d'étanchéités. Il nettoie le chantier, trie et évacue les déchets conformément à la réglementation en vigueur.

Il renseigne le client sur les conditions d'utilisation et d'entretien des équipements posés et peut être amené à participer à la réception du chantier avec le chef d'équipe ou le chef d'entreprise.

Compétences transverses et aptitudes

Le menuisier poseur-installateur manipule des charges lourdes et encombrantes avec des stations de travail de tous types (debout, accroupie, à genoux) et utilise des matériels électroportatifs. Il doit dans ce cadre, porter des équipements de protection individuelle (EPI). Il respecte les règles d'hygiène et de sécurité individuelles et collectives correspondant au Plan particulier de sécurité et de protection de la

santé (PPSPS) ou au document unique (DU). Sous contrôle d'un chef d'équipe, il exécute les travaux courants et peut être amené à travailler en site occupé, ce qui nécessite une vigilance accrue en termes de protection des biens et des personnes. Les conditions d'exercice s'accompagnent de changements de chantier amenant à des déplacements fréquents. Les horaires sont relativement réguliers, mais les impératifs

de délais peuvent occasionner. Le menuisier poseur-installateur doit renseigner le client sur les conditions d'utilisation et d'entretien des ouvrages installés. Savoir travailler en équipe, communiquer, organiser et planifier son travail avec le respect de l'environnement.

FORMATION EN PRÉSENTIEL



Intervenants

Formateurs permanents chez CBTP



Equivalence

CAP - Menuisier installateur - Ministère de l'Éducation nationale



Appréciation des résultats

Attestation de fin de stage et validation du ou des CCP / TP par examen final



Débouchés + évolution professionnelle

Menuisier poseur / Installateur de menuiseries et fermetures extérieures / Installateur de cuisines + TP Menuisier Fabricant / BP Menuisier

**BLOC DE COMPÉTENCE N°1
DE LA FICHE N° 29855**
Installer et équiper des menuiseries et fermetures extérieures



- Installer des menuiseries extérieures.
- Poser des fermetures extérieures et éléments de sécurité.

**BLOC DE COMPÉTENCE N°2
DE LA FICHE N° 29855**
Poser des ouvrages de menuiserie intérieure



- Poser des portes intérieures, blocs-porte et cloisons de distribution.
- Poser des parquets et éléments décoratifs.
- Adapter et installer des meubles et accessoires de rangement.

**BLOC DE COMPÉTENCE N°3
DE LA FICHE N° 29855**
Installer et équiper un aménagement d'espace à usage d'habitation



- Installer des éléments d'aménagement.
- Installer et raccorder des équipements sanitaires, électriques et électroménagers.



COMPÉTENCES BTP
CENTRE DE FORMATION • CFA

UNIVERS DU BOIS

Quel public ?

Tout public / personnel ayant déjà travaillé dans le domaine du bâtiment et/ou Travaux Publics.

Prérequis

TP : Toutes nos formations sont accessibles avec un niveau troisième des collèges ou niveau équivalent, maîtrise des règles de calcul de base, bonne compréhension des instructions écrites et orales.

CAP : Niveau troisième des collèges obligatoire.

Conditions d'accessibilités

Entrées et sorties permanentes – positionnement niveau 3ème des collèges ou diplôme équivalent y donnant accès. Non accessible aux PMR.

PSH hors PMR : Modalités d'accès des personnes en situation de handicap : Nos formations techniques ne sont pas accessibles aux PMR (voir liste des handicaps concernés, disponible à l'accueil). Accessibilité handicapé, médecin habilité pour une attestation de capacité physique et mentale (liste des médecins), en cas de situation d'handicap, merci d'appeler le centre.

Méthode pédagogique

Les modules sont principalement traités sur supports papiers et animés par des supports visuels. Les modules sont séquencés et tramés pour une assimilation du sujet traité, des dossiers de travail et des réalisations au réel viennent compléter chaque module pour permettre de valider les acquis. Ils servent également de support de cours. Certains modules sont transversaux.

Des qualifications partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP) peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs modules ou par bloc de compétences. À partir de l'obtention d'un CCP (bloc de compétences), vous pouvez vous présenter aux autres CCP pour obtenir le titre professionnel dans la limite de la durée de validité du titre.

16 €/heure



Conditions tarifaires

Tarif horaire fixé en fonction du dispositif individuel de formation, facturé à la présence (voir conditions générales de vente).

Période d'intégration

Accueil, présentation des objectifs de formation, connaissance de l'environnement professionnel, adaptation du parcours de formation (1 semaine soit 35 heures).

Moyens pédagogiques

Plateforme de travail et de manutention, salle de technologie, outillage collectif, supports visuels.

Modalités d'accessibilités

Contrat en alternance ou formation continue

Délai d'accès : entrées et sorties permanentes – positionnement obligatoire + préconisation – et selon les postes à pourvoir



Les aspects liés au développement durable sont traités tout au long de la formation : optimiser les matériaux pour limiter les déchets, assurer le tri sélectif des déchets, utiliser les équipements de protection individuels et collectifs. Détail en page 30.